



REPORTING FINANCIER BP Aura #32

30 avril 2023

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
I. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?.....	3
1.2. Nos engagements	3
1.3. Utilisation de votre épargne	3
1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....	4
1.5. Quand est publié ce reporting financier ?.....	4
2. VISION D'ENSEMBLE.....	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. Vision dynamique	5
3.2. Nature de l'épargne collectée.....	6
4. LES CREDITS.....	7
4.1. Note méthodologique.....	7
4.2. Vision dynamique	7
4.3. Nature des crédits octroyés.....	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	10
5.1. Le Ratio Brut.....	10
5.2. Le Ratio Financier.....	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Je souhaiterais revenir sur cette très inspirante soirée du 15 mai 2023, au musée des Confluences, où la banque de la Transition énergétique a remis des prix à quatre porteurs de projets financés par BP AURA.

Pour avoir fait partie du jury, aux côtés de plusieurs membres du Comité consultatif et des représentants de BP Aura, je peux témoigner de la difficulté à choisir parmi près d'une quinzaine de projets présélectionnés, tous porteurs de sens et d'exemplarité sur notre région et tous contribuant à cette transition énergétique que nous appelons de nos vœux.

Je vous invite à consulter la page dédiée sur notre site internet « [les prix de la Transition énergétique](#) » et à passer quelques minutes à visionner les reportages effectués. Ils sont très divers mais tous aussi remarquables par l'engagement sincère des porteurs de projets et par leur pouvoir incontestable de décarbonation. C'est une grande fierté pour la BTE par BP Aura d'avoir pu contribuer à leur réalisation par les financements que nous avons su leur apporter.

Vous trouverez ci-dessous le reporting de la BTE par BP Aura à fin avril 2023. Vous constaterez que son format a un peu évolué pour coïncider sur la forme avec le reporting consolidé et celui de chacune des Banques Populaires adhérentes agrégé à la BTE.

N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

Merci de votre confiance,

- Pierre-Henri GRENIER -

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

I. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

I.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

I.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- **La Traçabilité** : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Un Circuit court du financement** : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

I.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

I.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque, l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

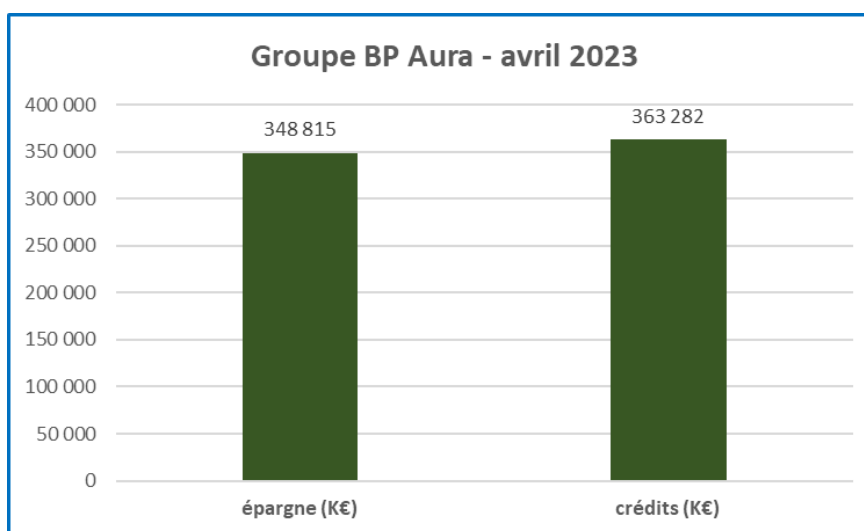
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

I.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

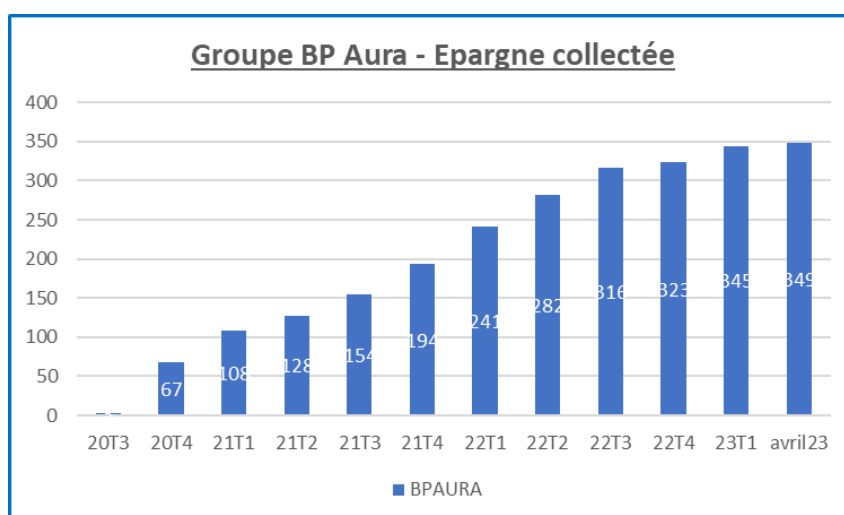
A fin avril 2023, l'épargne collectée s'est élevée à 349 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 363 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiales Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

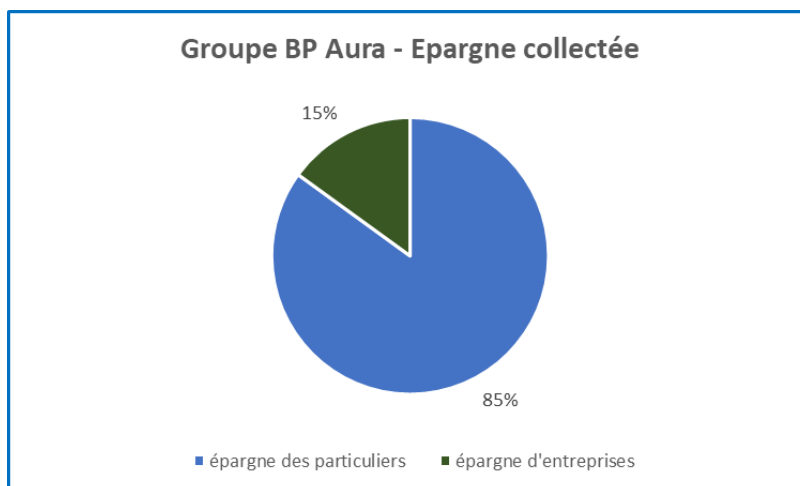
3.1. Vision dynamique

La progression de l'épargne est constante depuis le lancement de la BTE par BP Auvergne Rhône Alpes le 15 septembre 2020. Le nombre d'épargnants atteint le nombre de 7 921 à fin avril 2023.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 85% et auprès d'entreprises pour 15%.



La collecte du mois a de nouveau été principalement réalisée sur les livrets d'épargne classiques par des clients particuliers, notamment par nos clients sociétaires.

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	102 043 901 €	8 854 867 €	-5 734 258 €	105 164 510 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	181 808 367 €	14 324 307 €	-11 058 411 €	185 074 263 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	5 723 360 €	0 €	-127 500 €	5 595 860 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i>	600 949 €	34 064 €	-17 672 €	617 341 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	54 482 793 €	730 000 €	-2 850 000 €	52 362 793 €
TOTAL	344 659 370 €	23 943 238 €	-19 787 840 €	348 814 768 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

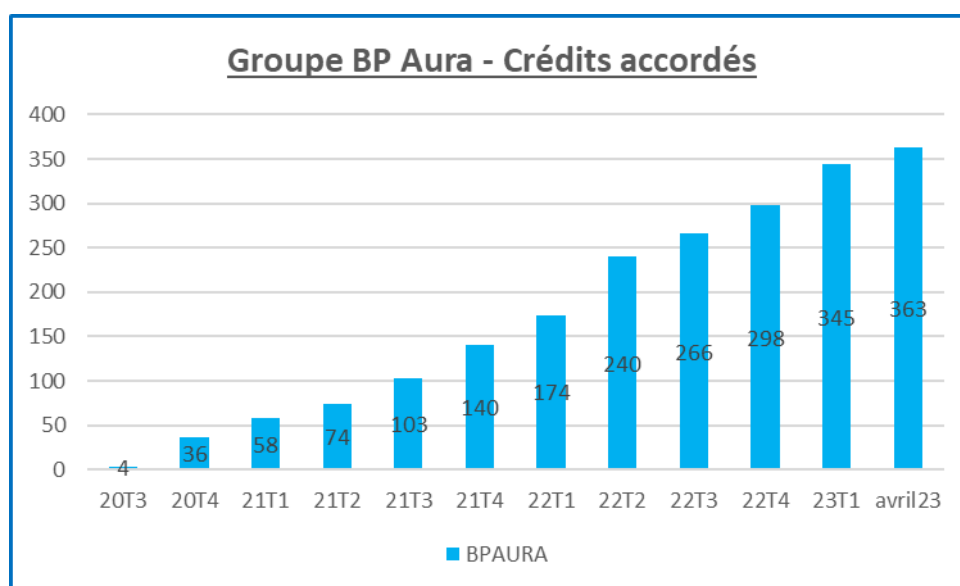
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, éventuellement non encore édités ou débloqués,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

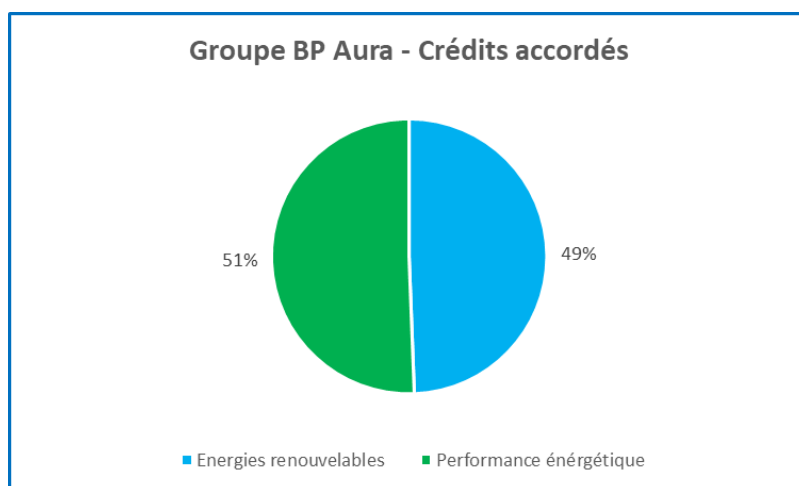
Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

La croissance des crédits est en sensible augmentation depuis juin 2022 et traduit une hausse des continus investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



4.3. Nature des crédits octroyés

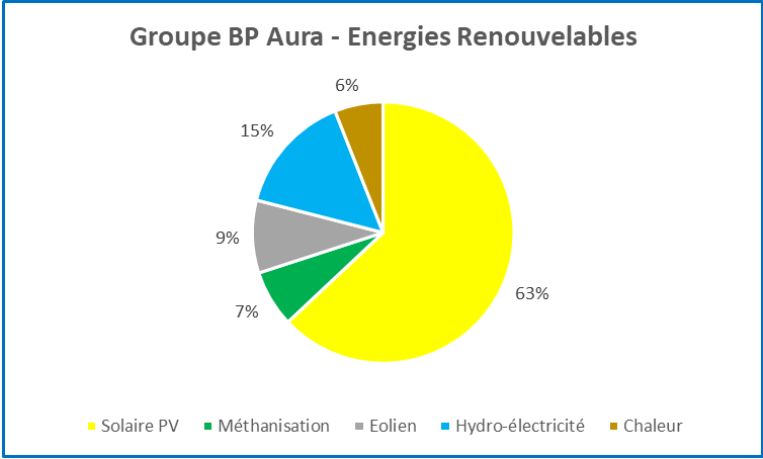
La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables (49%) du total ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergies fossiles), à 51%



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés non édités et édités sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
<i>Energies renouvelables</i>	170 527 137 €	9 167 754 €	-250 465 €	179 444 426 €
<i>Efficacité énergétique</i>	74 177 347 €	5 837 008 €	-591 061 €	79 423 293 €
<i>Eco mobilité</i>	44 023 315 €	5 638 686 €	-716 690 €	48 945 311 €
<i>Innovation</i>	21 588 389 €	0 €	-412 227 €	21 176 162 €
<i>Investissement</i>	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €
<i>Autres</i>	34 272 659 €	75 000 €	-74 916 €	34 272 742 €
TOTAL	344 608 847 €	20 718 448 €	-2 045 360 €	363 281 935 €

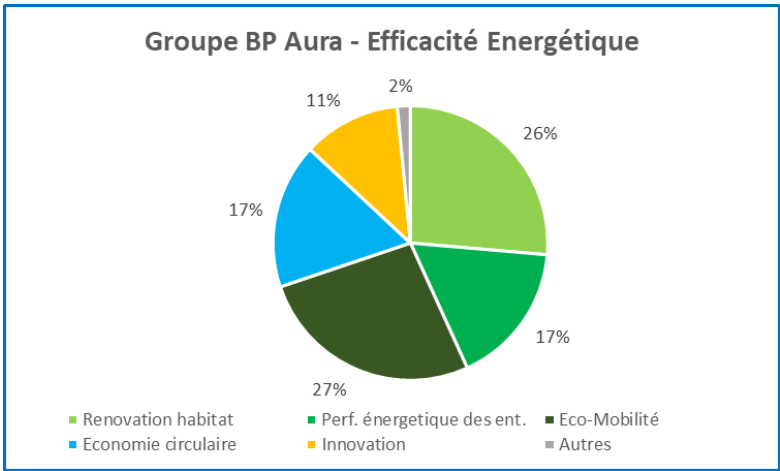
Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 5 164 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 63% du montant des projets financés, contre 7% pour des projets de méthanisation, 9% pour les projets éoliens, 15% pour l'hydro-électricité et 6% pour la chaleur renouvelable.



Le cumul des projets solaires représente une puissance installée de 102 MWc, contre 12 MWc pour l'éolien et 11 MWc pour l'hydraulique.

Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre rénovation énergétique (26%), mobilité décarbonée (27%), performance énergétique des entreprises (17%), économie circulaire et recyclage (17%) et innovation (11%).



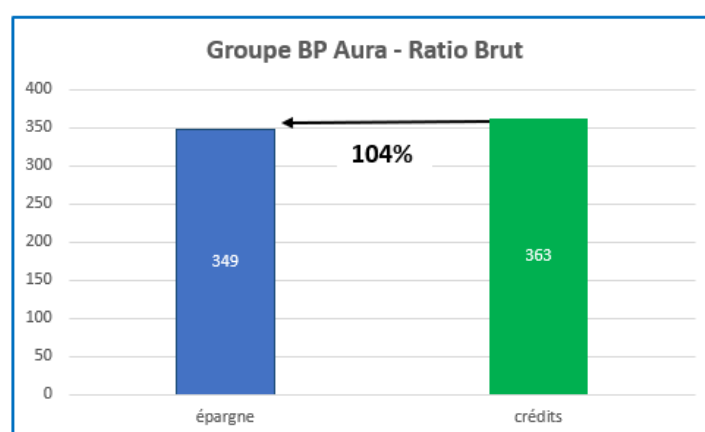
5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région.

Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution des banques BTE au financement de la transition énergétique dans leurs territoires ; il s'établit à 104% à fin avril 2023.



5.2. Le Ratio Financier

Le ratio financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI, le crédit-bail ou le crédit consommation. Il s'établit à 74% à fin avril 2023. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ – ou bien dans le rapport d'activité BTE de déc. 2022)

